

Mardi 19 février 2008

Communiqué de presse

TLF et l'ensemble des partenaires sociaux signent un accord sur les rémunérations conventionnelles.

Cet accord, signé par TLF, la FGTF-CFDT, la FGT-CFTC, LA FNCR, FO-Transport & Logistique-UNCP, la FNST-CGT, le SNATT-CFE-CGC, a pour objet la revalorisation, à compter du 1^{er} février 2008 et à hauteur de 2,5 %, de l'ensemble des grilles.

A compter de la prochaine revalorisation du SMIC, une seconde étape de majoration de 1,5% interviendra pour l'ensemble des grilles également.

Par cet accord, TLF se montre fidèle à sa volonté de maintenir les conditions d'un dialogue social de qualité, comme elle avait déjà su le faire lors de l'accord de décembre 2006.

TLF - Transport & Logistique de France - attentive aux effets de la conjoncture économique sur les entreprises et aux préoccupations actuelles des salariés en matière de pouvoir d'achat, s'est résolument engagée dans la signature de cet accord, qu'elle a porté lors de 3 mois de négociations.

Soucieuse de préserver l'équilibre indispensable à la création d'activité pour les entreprises, TLF a vivement sensibilisé les pouvoirs publics, obtenant du gouvernement une réouverture à court terme des discussions sur les conditions d'application de la loi TEPA.

L'accord entre TLF et l'ensemble de la représentation syndicale permettra l'ouverture de chantiers majeurs, tels que celui du régime juridique du travailleur à distance dans le cadre du marché européen, et celui de la structure de la rémunération.

Pour Philippe GRILLOT, Président de TLF : « TLF marque, avec cet accord, sa volonté de s'inscrire dans une dynamique constructive, alliant attention soutenue aux préoccupations des salariés et respect des grands équilibres indispensables à la bonne santé des entreprises. Le Transport et la Logistique affichent ainsi leur exigence de modernité. »

Contact presse : Hervé Cornède, Délégué général de TLF
01 53 68 40 80 / 77

Philippe Choutet, Directeur délégué de TLF
01 53 68 40 90 / 83